

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 janvier 2013

---

**OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 628)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 5330

présenté par

M. Fritch, M. Tahuaitu, M. Tuaiva, M. Bourdouleix, M. Benoit, M. Favennec, M. Folliot, M. Hillmeyer, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Pancher, M. Reynier, M. Richard, M. Sauvadet, M. Vercamer, M. Philippe Vigier, M. Villain et M. Zumkeller

-----

**ARTICLE 23**

I. – Supprimer les mots :

« , en Polynésie française ».

II. – En conséquence, compléter cet article par l’alinéa suivant :

« II. – Les articles 21-1 de la présente loi et 14-1 de la loi n° 99-944 du 15 novembre 1999 relative au pacte civil de solidarité sont applicables en Polynésie française. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination avec l’amendement précédent qui étend l’application des dispositions relatives au PACS à la Polynésie française.